

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur COURTOIS Hervé, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** Mme GUINET Marie-Cécile, Mme DUC Géraldine, Mme CORRIGER Sandrine, Mme DUPONT Marylène, Mme THORREAU Ghislaine, Mr HOARAU Philippe, Mr PACHECO Antoine, Mr GUINET Nicolas, Mr COURTOIS Hervé

**Absents excusés :** Mme BRIDET Hélène, Mr PRUD'HOMME Grégory

**Secrétaire de séance :** Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le :  
Et Publication ou notification du :

### D2026.04.34 – VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2026

Monsieur le Maire précise que les coûts d'entretien et de fonctionnement de la salle Municipale ramenés à l'unité locative administrés/non administrés démontre un déséquilibre financier pour la Commune.

Vu les déficits locatifs 2025 ne permettant pas de couvrir les dépenses d'entretien de la salle

Vu l'état des réservations prévisionnelles pour 2026 ;

Vu les tarifs de la salle polyvalente pratiqués ne permettant pas un équilibre financier stable pour la Commune ;

**Considérant** la nécessité d'adapter les tarifs en fonction :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Vote** les tarifs de la salle polyvalente comme suit :

- le prix de la location de la salle est fixé à 140 € / 24h et 190€ / 48h et 240€ / 72h pour les administrés.
- le prix de la location de la salle est fixé à 320 € / 24h et 500€ / 48h et 600€ / 72h pour les extérieurs.
- un tarif préférentiel, car louant la salle régulièrement dans l'année, pour l'association de Monsieur MARTINAT 200€/24h, 420€/48h et 480€/72h
- le prix de la caution du ménage est de 300 €.
- le prix de la caution pour la salle est de 1 000€
- le prix de la location de la vaisselle est de 60 €

**Tarifs votés à l'unanimité.**

**Présents : 9 – Procuration : 0 – Votants : 9 – Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0**

**Délibération votée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :  
En Mairie le 29 avril 2026  
Le Maire, Hervé COURTOIS

